

TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

TEOMi =

Part Fixe (76,2% de la TEOM actuelle)



Part Incitative (ma production de déchets de l'année précédente)

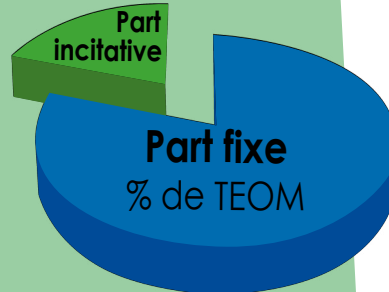
Nombre de levées des poubelles vertes ou jaunes



Nombre de dépôts dans les Points d'Apport Volontaire



Les accès et dépôts en déchèterie ne sont pas pris en compte dans la tarification incitative.



En 2018...

- Je règle la TEOMi avec la taxe foncière.
- Ma part incitative correspond à ma production de déchets de l'année 2017.
- Ma production de déchets est mesurée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018. Elle sera reportée sur ma TEOMi payée en 2019.

et en 2019...

- Je règle la TEOMi avec la taxe foncière.
- Ma part incitative correspond à ma production de déchets de l'année 2018.
- Ma production de déchets est mesurée du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Elle sera reportée sur ma TEOMi payée en 2020.



Conteneur	Prix / levée
120 L (vert)	3,23 € / levée
240 L (vert)	5,06 € / levée
120 L (jaune)	0,96 € / levée
240 L (jaune)	1,31 € / levée
PAV 30 litres	0,50 € / apport
PAV 30 litres	0,11 € / apport
PAV 90 litres	1,50 € / apport
PAV 90 litres	0,35 € / apport

Pour suivre ma consommation :

www.sba63.fr/mon-compte-mes-services

SBA - 04 73 647 444 - du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h - conseiluser@sba63.fr